Votre logo ou votre raison sociale

RAPPORT DE FIN DE CHANTIER

N° _____

Écrivez seulement ce que vous avez vu ou fait. Ce rapport ne remplace pas le procès-verbal de réception, seul acte par lequel le client accepte les travaux (article 1792-6 du code civil).

L'entreprise

Raison sociale _____

Forme juridique _____

SIRET _____

Coordonnées _____

Le client et le chantier

Client _____

Adresse du chantier _____

Partie de l'ouvrage _____

Les dates

Début des travaux	Fin des travaux	Date du rapport

État avant travaux

En une phrase, avec le numéro de la photo d'arrivée. Citez le constat avant travaux si vous en avez fait un.

Ce qui a été fait

Prestation	Matériau, dimension, quantité	Emplacement

Essais et contrôles

Essai ou contrôle	Valeur et durée	Résultat

Ce qui reste à faire

Ce qui reste à faire	Par qui

Photos

Photos n°	Ce qu'elles montrent	Avant ou après

Réception des travaux

☐ Procès-verbal de réception signé le _____

☐ Réception à prononcer, rendez-vous proposé le _____

Signatures

Visa du client, facultatif

Nom : _____

Date : _____

Signature

Pour l'entreprise

Fait à _____, le _____

Nom et qualité : _____

Signature et cachet de l'entreprise

Seul le procès-verbal de réception fait courir la garantie de parfait achèvement d'un an (article 1792-6 du code civil), la garantie de bon fonctionnement d'au moins deux ans (article 1792-3) et la responsabilité décennale de dix ans (article 1792-4-1) : ce rapport ne les fait pas courir.

Mentions qui valent pour tous les métiers, en petit sous la signature : Identification de l'entreprise (article R. 123-237 du code de commerce) ; Autoliquidation de la TVA (article 283, 2 nonies du code général des impôts, repris à l'article L. 221-38 du code des impositions sur les biens et services au 1er janvier 2027), seulement pour des travaux en sous-traitance. Celles de votre métier sont dans le modèle de votre métier, sur vocabat.fr/rapport-intervention.